

Séance du 28 mai 2020

Date de convocation : 20/05/2020

Date d'affichage : 20/05/2020

Le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-huit mai deux mil vingt à dix-neuf heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CHALOT, doyen des conseillers, et dès le Maire élu, sous la présidence de Nathalie BOUDOUL, Maire.

Etaient présents : Kévin BARD, Nathalie BOUDOUL, Marie-Christine CHALOT, Sébastien DENIS, Daniel FARGET, Pierre FEDOU, Jean-Paul FEVE-RUFFAUT

Excusé :

Absent :

Procuration :

A été élu secrétaire : Jean-Paul FEVE-RUFFAUT

OBJET : 17/2020 Installation du conseil municipal et élection du Maire

Le Conseil a choisi pour secrétaire Jean-Paul FEVE-RUFFAUT.

ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Madame Nathalie BOUDOUL est candidate à la fonction de Maire de la Commune.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins	7
A déduire (bulletins blanc ou litigieux)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

Nathalie BOUDOUL : sept voix

Madame Nathalie BOUDOUL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

LE CONSEIL

- ***Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise sept suffrages exprimés pour Nathalie BOUDOUL***

- *Proclame Madame Nathalie BOUDOUL, Maire de la Commune de Berbezit et la déclare installée*
- *Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

OBJET : 18/2020 Délibération de fixation du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide la création de 2 postes d'adjoints.

Les résultats ont été les suivants :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : 19/2020 Élection des Adjoints

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,
Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint puis les suivants. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier adjoint

Madame Marie-Christine CHALOT est candidate à la fonction de 1^{er} adjoint de la Commune.

PREMIER TOUR DE SRUTIN

Nombre de bulletins	7
A déduire (bulletins blanc ou litigieux)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

Marie-Christine CHALOT : sept voix

Madame Marie-Christine CHALOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installée.

Deuxième adjoint

Daniel FARGET est candidat à la fonction de 2^{ème} adjoint de la Commune.

PREMIER TOUR DE SRUTIN

Nombre de bulletins	7
A déduire (bulletins blanc ou litigieux)	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	7
Majorité absolue	4

Ont obtenu :

Daniel FARGET : sept voix

Monsieur Daniel FARGET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

OBJET : 20/2020 Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu l'article 92 de la loi 2019-1461 modifiant l'Art.L.21-23-23 et L.2123-24 du CGCT,
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de Fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjointes de la manière suivante :

- *l'indemnité de Madame Nathalie BOUDOUL, Maire à 17 % de l'indice Brut terminal de la fonction publique*
- *l'indemnité de Madame Marie-Christine CHALOT, 1er Adjoint à 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*
- *l'indemnité de Monsieur Daniel FARGET, 2^{ème} Adjoint à 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique*

<i>Nom et Prénoms des élus</i>		<i>Indemnité de fonctions En % de l'indice brut de la fonction publique</i>	
<i>terminal</i>			
<u>Maire</u>	<i>: Madame</i>	<i>Nathalie BOUDOUL</i>	<i>17 %</i>
<u>1^{er} Adjoint</u>	<i>: Madame</i>	<i>Marie-Christine CHALOT</i>	<i>6.6 %</i>
<u>2^e Adjoint</u>	<i>: Monsieur</i>	<i>Daniel FARGET</i>	<i>6.6 %</i>

Les résultats ont été les suivants :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : 21/2020 Désignation de délégués au Sictom des Monts du Forez

Madame le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de Mars 2020 entraîne un renouvellement des délégués au Sictom des Monts du Forez.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Désigne comme délégués au Sictom des Monts du Forez :
 - *Monsieur Daniel FARGET*
 - *Monsieur Pierre FEDOU*

Les résultats ont été les suivants :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : 22/2020 Désignation de délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire

Madame le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de Mars 2020 entraîne un renouvellement des délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-

Loire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Désigne comme délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire :
 - *Monsieur Daniel FARGET*
 - *Monsieur Jean-Paul FEVE-RUFFAUT*

Les résultats ont été les suivants :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : 23/2020 Désignation d'un délégué au Parc Livradois Forez

Madame le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de Mars 2020 entraîne un renouvellement des délégués au Parc Livradois Forez.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Désigne comme délégué au Parc Livradois Forez :
 - *Madame Nathalie BOUDOUL*

Les résultats ont été les suivants :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : 24/2020 Nomination d'un conseiller en charge des questions de défense

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense, suite au renouvellement de l'assemblée municipale. Interlocuteur privilégié des autorités militaires locales et notamment de la délégation militaire départementale, le conseiller de défense est également chargé d'informer et de sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Désigne comme conseiller en charge des questions de défense :
 - *Monsieur Pierre FEDOU*

Les résultats ont été les suivants :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
